RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCEE POLYVALENT ASTIER
AUBENAS

Académie de Grenoble

PROTOCOLE DU RATTRAPAGE DES EVALUATIONS

Voies Générale et Technologique

Dans le cadre du projet d'évaluation du lycée polyvalent Astier et du contrôle continu en 1GT et TGT, le rattrapage des évaluations non effectuées en classe à la date et sur le créneau donné par le professeur se déroule soit **à l'initiative du professeur** au retour de l'élève, soit **le mercredi après-midi de 14h00 à 16h00** sous la responsabilité du Service Vie Scolaire.

Procédure :

Lorsqu'un enseignant souhaite faire rattraper un devoir le mercredi après-midi :

1) Il se renseigne auprès de la Vie Scolaire de la disponibilité d'un créneau en s'adressant à Madame Valérie CHEVINESSE, Assistante d'Education
2) Dès le retour de la vie scolaire sur la faisabilité du rattrapage, l'enseignant a la charge de prévenir la famille et l'élève via Pronote. La vie scolaire doit être mise en copie du message afin de confirmer la date et l'horaire de la convocation.
3) L'enseignant dépose en vie scolaire le sujet et les consignes de l'évaluation
4) Le jour du rattrapage du devoir, les AED de service organisent la surveillance du travail. Ils préviennent également les familles des élèves absents.
5) A l'issue du rattrapage, les devoirs sont déposés dans le casier de l'enseignant.
6) La capacité d'accueil est de 10 élèves maximum pour l'organisation du rattrapage des évaluations au CDI.

Pour tout rattrapage d'évaluation, l'élève et la famille doivent être prévenu **au moins 48h avant la date de la convocation**. Toute demande faite en dehors de ce délai sera refusée.

Frédérique MAZON,
Proviseure

